

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 60 (1992-1993)

Artikel: Les mines de St-Martin et Progens
Autor: Vial, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES MINES DE ST-MARTIN ET PROGENS

JEAN-CLAUDE VIAL

Le sous-sol de la Suisse n'est pas exempt de combustibles minéraux mais leur importance est sans commune mesure avec les bassins houillers de France, d'Allemagne, de Belgique ou de Grande-Bretagne. Les gisements, peu considérables, ont encore été fortement disloqués par les convulsions du sol, notamment lors du soulèvement des Alpes. On a localisé des gisements d'anthracite, surtout en Valais, de houille dans l'Obersimmental et au sud du Tessin. Le lignite est plus répandu: Zurich, St-Gall, Lucerne, enfin, à l'Ouest, dans une vaste région allant des bords du Léman à la vallée de la Haute-Broye. Quant à la tourbe, elle a pu être exploitée dans de nombreuses régions.

C'est dans la molasse à charbon que se trouvent les bancs de lignite de la frontière Fribourg-Vaud. Ils s'étendent dans la vallée supérieure de la Broye, de Semsales à Rue, avec deux gisements importants dans les vallées de la Mionnaz, de Grattavache à Palézieux, et celle du Flon, de Porsel à Châtillens.

La famille des charbons

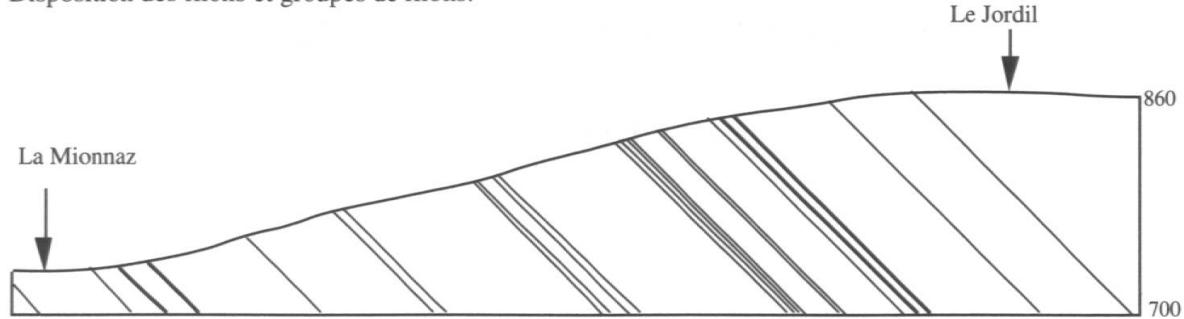
Quels qu'ils soient, les charbons naturels ont une origine végétale. La transformation du bois en charbon consiste essentiellement en un enrichissement en carbone par abandon d'une partie des autres éléments du bois (hydrogène et oxygène). Le facteur temps joue donc un rôle déterminant. Ces combustibles se définissent alors par leur teneur en carbone. Si la proportion de carbone est approximativement de 50% dans le bois, elle s'élève à 60% dans la tourbe, à 70% dans le lignite, à 80% dans la houille et à 94% dans l'anthracite. Quant au graphite, dernier stade de l'évolution des charbons naturels, il est un carbone presque pur. Précisons cependant que ces chiffres sont indicatifs et que chaque espèce peut comprendre à elle seule une grande variété.

D'après Paul Rudhart, *Mines et carrières*, Genève 1914.

Le charbon de St-Martin est un lignite à forte teneur en soufre (2 à 6%). Ses veines épaisses de 10 à 20 cm se trouvent enserrées dans la molasse à charbon dont l'examen a livré une flore très riche et des fossiles de mollusques, poissons, tortues, crocodiles, grands et petits mammifères.

D'après Marc Weidmann, *Aperçu géologique des bassins charbonniers molassiques de Vaud et Fribourg*, Minaria Helvetica, 1987, pp. 9-16.

Coupe de la colline St-Martin - Le Jordil.
Disposition des filons et groupes de filons.



La disposition des filons, inclinés à 45 degrés et affleurant à la surface de la colline, autorise à penser que l'exploitation du charbon a tôt débuté dans la vallée de la Mionnaz. Les paysans et les artisans du lieu ne négligent pas l'aubaine: ils puisent sur place le combustible nécessaire à leur usage particulier.

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que sont tentées les premières exploitations systématiques. La société de Diesbach, créée en 1771, pour l'extraction de la houille dans la région, creuse trois galeries, un puits, mais abandonne après trois ans de travail sans que nous en connaissions les raisons. Lui succède la société des «Mines et Verrerie de Semsales» des frères Schmid, verriers en Franche-Comté, associés à Mathieu de Noyant, un ingénieur des mines de sa Majesté très Chrétienne. Leur idée: créer une verrerie dont les fours seraient alimentés par le charbon indigène. Les promoteurs

Mines et verrerie de Semsales

Le nom de Semsales a été emprunté à un village voisin bien que les mines ouvertes se situent sur les territoires des communes de St-Martin et Progens. C'est dans cette dernière qu'a été construite la verrerie, donnant par ailleurs son nom à un hameau aujourd'hui bien connu. Le choix de Semsales s'explique peut-être par l'importance de la localité et sa situation sur l'axe Châtel-St-Denis - Bulle.

Petite biographie de Jean-Baptiste Jérôme Brémont (1760 Brignoles / France - 1839)

Natif du Var, il participa aux intrigues politiques des débuts de la Révolution. En 1792, il quitta Paris et trouva finalement asile dans le canton (de Fribourg) où sa fortune lui permit d'acquérir les mines et la verrerie de Semsales, alors en difficulté. Il leur donna un nouvel essor grâce aux appuis obtenus de la République helvétique. Hostile à Napoléon et au blocus continental qui gênait la vente de ses produits, il se retrouva monarchiste en 1814 et légitimiste en 1830. Cette évolution politique et ses tendances mystiques firent de lui un partisan convaincu de Naundorff, le faux Louis XVIII, pour la cause duquel il engloutit des sommes considérables. Consul du Portugal et du Brésil en Suisse, il organisa en commun avec Gachet l'émigration helvétique qui donna naissance en 1819 à Nova Friburgo. Il obtint la naturalisation fribourgeoise en 1829.

Georges Andrey, *Encyclopédie du Canton de Fribourg*, Fribourg 1977, tome II, p. 458.

obtiennent du gouvernement une patente pour l'exploitation du charbon et l'établissement de manufactures dans les bailliages de Vuissens, Bulle, Vaulruz, Vuadens, Châtel-St-Denis, Attalens, Rue, Romont et Estavayer. Les autorités patriciennes, qu'on dit habituellement hostiles à l'égard de l'industrie, encouragent l'initiative: exemption fiscale pendant les trois premières années, bois gratuit pour la construction, à prix réduit pour l'exploitation.

Elles accordent en plus un privilège exclusif dans les limites du territoire précité, mais réservent toutefois à leurs «chers sujets» le droit d'exploiter le charbon sur leurs terres et pour leur propre usage. Mais à l'élan initial succède une série d'échecs, les propriétaires changent, mettant en péril l'entreprise. Il semble que celle-ci soit confrontée à la rareté du combustible, problème commun à toutes celles fondées en Suisse aux XVII^e et XVIII^e siècles. On avait en effet placé de grands espoirs en ce charbon, mais les filons s'avèrent hélas trop minces et leur exploitation difficile.

L'installation de la République helvétique, fruit de l'intervention française en Suisse, provoque un nouveau départ. Par un soutien direct aux entreprises, l'Etat entend exploiter intensivement les matières premières du pays sous le contrôle de l'administration centrale. Autre élément décisif: l'entrée en scène de Jean-Baptiste Jérôme Brémont; c'est un réfugié français qui se présente comme le secrétaire personnel de Louis XVI. L'homme n'est pas banal; «amour du gain, esprit d'entreprise, faculté de calcul, on retrouve chez lui les principales caractéristiques qui définissent pour Sombart l'homme économique moderne, c'est-à-dire le bourgeois». (Georges Andrey). Administrateur en 1756, puis propriétaire dès 1800, il fait de l'entreprise la première verrerie de Suisse, intensifiant l'exploitation du charbon et de la tourbe.

Mais la République helvétique ne dure guère et le retour à la souveraineté cantonale signifie la fin de projets ambitieux: agrandissement de la verrerie, installation d'une cristallerie à la Part-Dieu. Pourtant l'entreprise continue de bien fonctionner: selon Georges Andrey, il ne semble pas y avoir d'autre explication à la fortune de Brémont.



Gisement de lignite des cantons de Fribourg et Vaud, non compris la région de Paudex-Belmont



La Verrerie de Semsales en 1890. D'après une photographie.
Illustration tirée de «Progens, son histoire», 1986, de Gaston Bourgoin.

Les mines connaissent naturellement de nouvelles extensions. Dès les années 60, on modernise les techniques d'exploitation: des machines à vapeur actionnent désormais les treuils. En 1870, deux cents mineurs travaillent dans la seule mine du Froumi. Pourtant leur activité se trouve menacée: les chemins de fer récemment construits (ligne Fribourg-Berne ouverte en 1862) ravitaillent le pays en houille allemande. Le combustible est de qualité; abondant et plus aisément accessible, il est naturellement meilleur marché que le charbon indigène qui ne soutient pas la concurrence. Lorsque, en 1914, la verrerie éteint définitivement ses fours, rachetée par celle de St-Prex, on pense que le temps des mines est pour la contrée irrémédiablement révolu. Mais les turbulences économiques provoquées par la guerre de 14-18 réactualisent les combustibles indigènes.

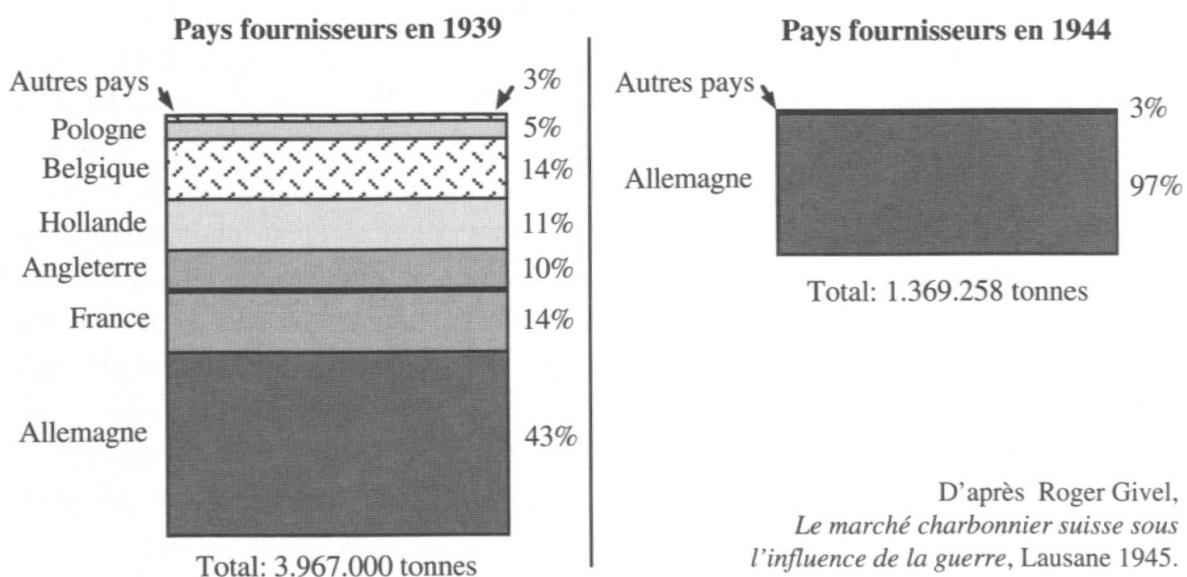
Dès 1917 la production reprend: les moyens investis sont à la mesure des espoirs: une expertise prévoit en effet la possibilité d'extraire 200 tonnes de combustible par jour. On ne lésine pas dans les équipements: lumière électrique, pompes et ventilateurs sont installés dans les galeries; un travers-banc de 540 m perce de part en part la colline de Progens. On améliore aussi le réseau routier pour le transport du charbon vers les gares d'Oron et La Verrerie. En 1919, 250 ouvriers extraient plus de 8000 tonnes de charbon et rééditent la performance en 1920. Mais dès 1921, lorsque les conditions normales de production et d'échanges sont rétablies en Europe, le charbon étranger inonde à nouveau le marché suisse, sonnant le glas des exploitations indigènes. Les mineurs ont pu penser que c'était la «der des der». Eh bien non! Vingt ans plus tard certains d'entre eux vont reprendre le chemin de la mine.

Une nouvelle exploitation

Progressivement concurrencé par l'électricité, le charbon demeure toutefois dans les années trente la base de l'activité économique des pays industrialisés, donc de la Suisse. De 1930 à 1939, le pays en achète en moyenne 3,3 mio de tonnes par année. L'artisanat et les foyers domestiques en consomment l'essentiel (42%); le reste alimente les industries (34%), les usines à gaz (20%), les CFF et les entreprises privées de transport (4%). Préoccupées par les menaces d'un conflit et voulant éviter l'improvisation de 1914, les autorités fédérales prennent des mesures et mettent en place dès 1938 les structures d'une économie de guerre. L'obligation d'augmenter les stocks (constituer des réserves pour au moins 6 mois) gonfle les importations de 1939 à près de 4 mio de tonnes. Mais, dès 1940, l'écrasement de la Belgique, de la Hollande et de la France prive la Suisse de ses principaux fournisseurs. Seule l'Allemagne continue ses livraisons mais sans compenser les pertes; en 1942, 95% du charbon importé est un charbon allemand. Les importations diminuent encore tout au long de la guerre, atteignant le niveau le plus bas en 1944 (1,37 mio de tonnes) et cessent complètement lorsque les alliés abattent l'Allemagne au début de 1945.

Pour compenser les livraisons étrangères défaillantes, le Conseil fédéral va donc prendre deux types de mesures: le rationnement de la consommation et la mise en exploitation des ressources indigènes.

Le ravitaillement en charbon 1939 - 1944.





Les mineurs d'avancement percent les puits et les galeries.

Dès les premiers troubles, les chasseurs de concession sont à l'œuvre. Ainsi, sur la base d'un rapport de fouille, Walter Meier, un ingénieur lausannois, obtient des autorités fribourgeoises le droit d'exploiter le charbon de la vallée de la Mionnaz, droit qu'il revend aussitôt à la SA des Mines du Bassin de la Mionnaz qui groupe des entreprises chimiques bâloises (le lignite de St-Martin convenant bien pour les chaudières industrielles), des privés et l'Etat de Fribourg. L'entreprise de génie civil Losinger chargée de l'extraction, confie la direction des travaux à un jeune et énergique ingénieur: Willy Hubacher. Nous sommes en 1942; tout est prêt pour que St-Martin vive à nouveau la fièvre de la mine.

L'exploitation, comme toutes celles de ce type en Suisse, est soumise à un contrôle très strict du Bureau des Mines dépendant du Département fédéral d'économie publique: programmes de travail, conduite de l'exploitation, qualité et quantité du charbon extrait, seront l'objet de rapports périodiques détaillés.

L'exploitation débute rapidement. Les villages de la Veveyse et des districts voisins de la Glâne et de la Gruyère fournissent l'essentiel de la main-d'œuvre. Ce sont presque tous des paysans qui ne connaissent pas le travail de la mine; il faudra apprendre sur le tas. La direction peut cependant compter sur des mineurs expérimentés, ceux de l'exploitation de 18-21, qu'elle engage comme contremaîtres ou chefs d'équipe. La plupart des mineurs rentrent à leur domicile après le travail, à pied ou à bicyclette. Aux huit heures d'effort s'ajoute alors la longue marche du retour, par n'importe quel temps. En effet les baraquements de la mine ne peuvent accueillir que 150 ouvriers: les cadres et ceux dont le domicile est trop éloigné. Quelques-uns logent chez l'habitant, apportant une aide bienvenue à la période des gros travaux, particulièrement dans les familles où manquent des forces vives, appelées à la garde des frontières. En pleine activité, plus de 300 hommes travaillent dans l'exploitation.

Toutes les installations nécessaires s'étagent sur le flanc de la colline: des locaux indispensables (bureau, forge, entrepôt pour le matériel, les outils et les explosifs, station de triage, cantine, dortoir, douches et séchoir pour les habits...) Les cabines de treuil et de ventilation signalent l'entrée des puits. Près d'elles grandissent les terrils appelés «déponies» (la direction d'origine alémanique n'est sans doute pas étrangère à ce néologisme). Des funiculaires où roulent les wagonnets de transport les relient, tantôt longeant, tantôt escaladant la colline dont le flanc s'est transformé en une gigantesque fourmilière. Au-jourd'hui encore une végétation souffreteuse peine à en dissimuler les traces.

Les installations de la mine sur le flanc de la colline du Jordil.

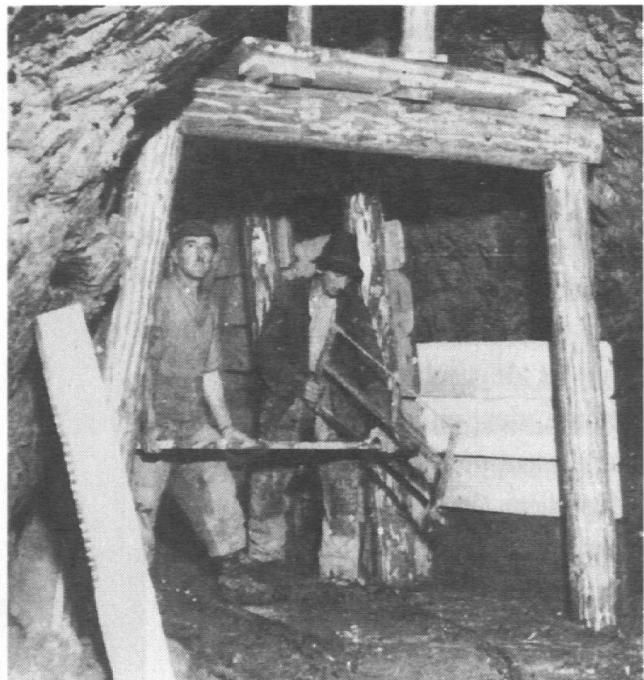


Un ancien mineur à l'expérience appréciée.



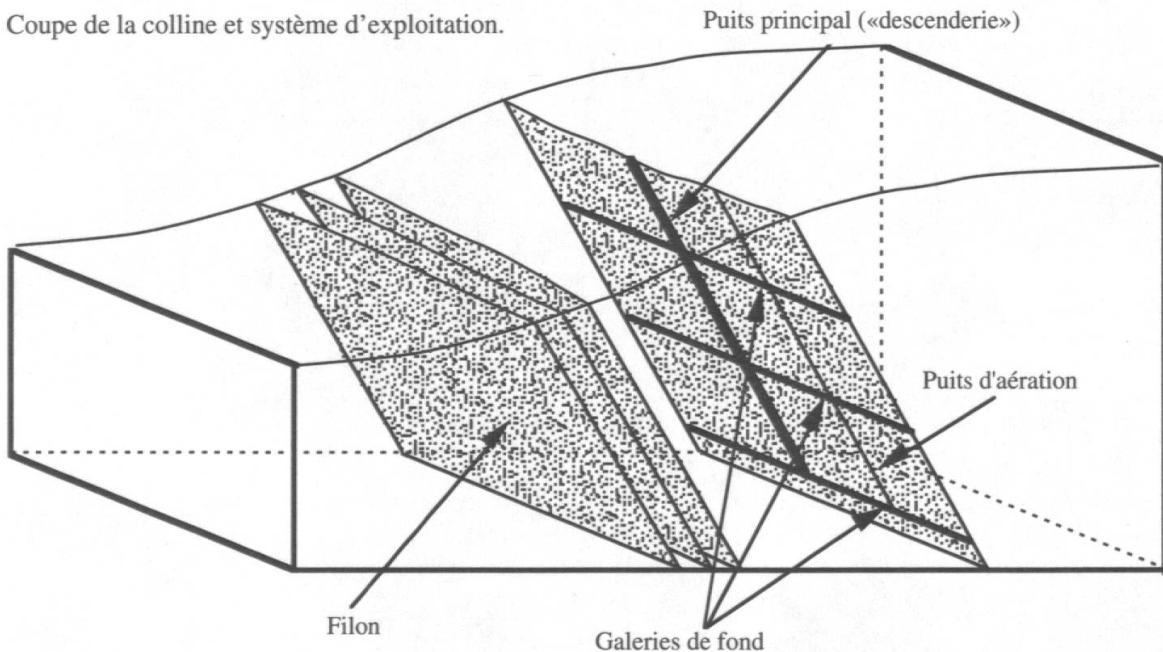
La mine

La mine principale (une deuxième est ouverte en 1945 au Bois de Villard) compte trois étages; du puits principal (appelé descenderie) incliné à 45 degrés, on perce trois galeries horizontales à 60, 120 et 180 mètres sous terre. De ces galeries dites «de fond» on creuse tous les vingt mètres des travers-bancs ou «montages» pour accéder aux filons de charbon et permettre son extraction. L'allongement des galeries de fond (elles atteindront 700 à 800 m chacune) nécessite le percement de puits d'aération par où sont aussi évacués les matériaux stériles. Ils auraient servi de sorties de secours en cas d'effondrement d'une partie de la mine. Puits, galeries sont percés par des mineurs d'avancement qui travaillent dix heures durant au marteau-piqueur et à l'explosif. Survient alors les boiseurs étayant de rondins et de planches le toit et les flancs de la galerie où sont finalement fixées les indispensables conduites d'aéra-



Des boiseurs à l'ouvrage.

Coupe de la colline et système d'exploitation.



tion et d'air comprimé. La mine a encore besoin d'un efficace système de pompage d'eau; en effet, les infiltrations sont abondantes, surtout à la fonte des neiges.

Ce travail de sape dans la colline n'est pas sans conséquence pour ses habitants: il fait disparaître quelques sources privées et ébranle des maisons dont les lézardes sont régulièrement mesurées.

L'extraction

Six jours de la semaine, la mine travaille sans interruption. A la taille, trois équipes se succèdent à raison de 8 heures chacune. Les mineurs, par groupe de deux, fouillent la terre dans des conditions difficiles: les hommes sont accroupis ou couchés sur le dos; l'espace varie selon l'écart entre les filons, mais il est le plus souvent restreint (60 à 70 cm). Ajoutez à cela le bruit intense du marteau-pic, la poussière encrassante, l'éclairage tamisé de la lampe à carbure et la rareté de l'air. Là,

Des mineurs à la taille.

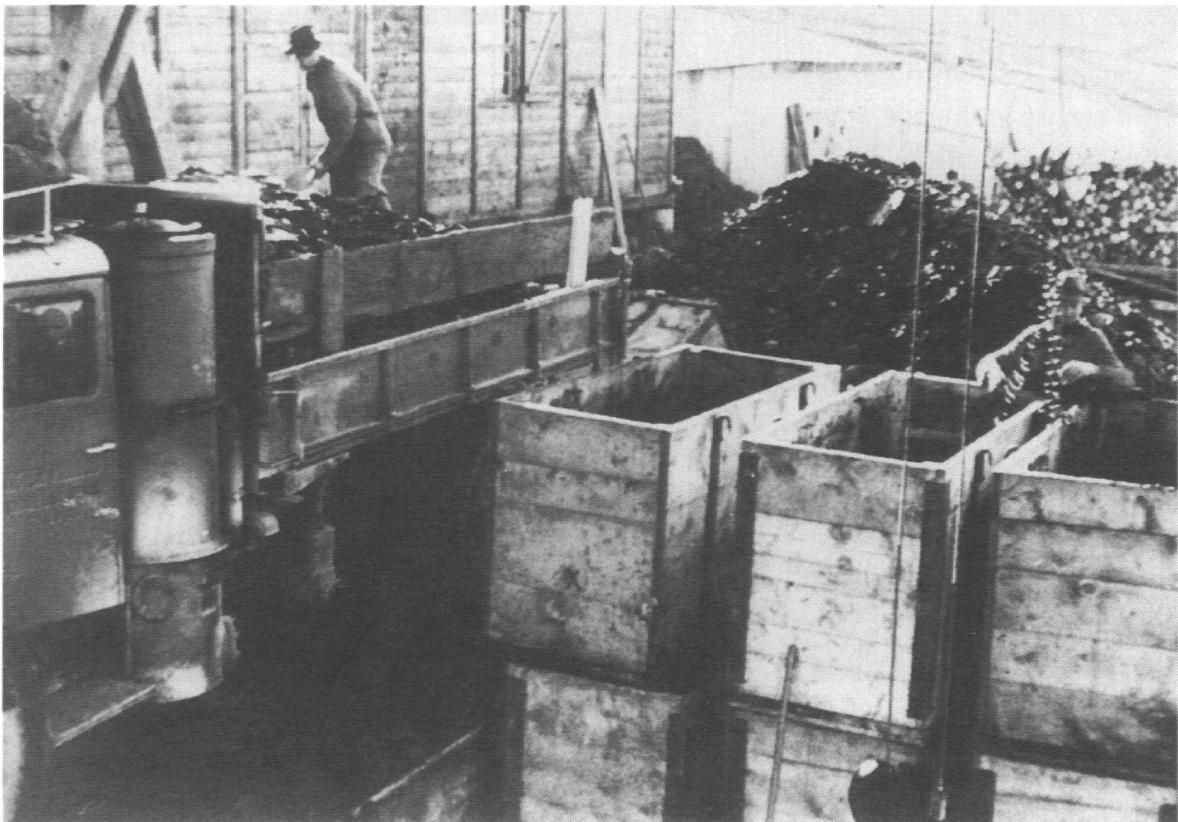


Profil d'étagage dans une galerie de fond



Le charbon est dégagé au pic pour ne pas l'émettre.





Des camions emportent le charbon.

la tranquillité technique a presque disparu. L'homme est en face de la matière et chaque progression pose un problème différent que seul l'homme peut résoudre. Le travail est toujours le même et jamais pareil. Les dangers menacent; le toit de la mine est étayé, les gaz contrôlés mais il demeure toujours une part d'imprévisible.

A mi-parcours, une pose d'un quart d'heure est prévue; les hommes descendent dans la galerie de fond et se restaurent, parfois en insolite compagnie: des rats viennent quémander les miettes du casse-croûte.

L'équipement est sobre; le mineur porte une simple salopette et une casquette ou un chapeau. On ne connaît pas le casque. L'eau qui suinte détrempe quelquefois les habits. Les déplacements ne sont pas toujours aisés: trois cents marches de bois rendues glissantes par l'humidité ambiante pour atteindre le fond de la mine et qu'il faut gravir après le travail, les travers-bancs qu'on escalade en jouant des genoux et des coudes.

En 8 heures, un mineur extrait entre deux cents et huit cents kilos de charbon. Cela dépend de la dureté de la pierre ou de l'épaisseur du filon. Pendant les six premières heures il s'agit de dégager le charbon en arrachant les matériaux stériles avec un marteau-pic. Deux tiers doivent être acheminés à l'extérieur et viennent alimenter les terrils. Le reste comble les excavations au fur et à mesure de la progression des mineurs. Enfin les deux dernières heures sont employées à enlever le charbon au pic, car il est

très friable et on doit éviter l'émettement. Il faut déplacer en moyenne six tonnes de pierre pour extraire une tonne de charbon.

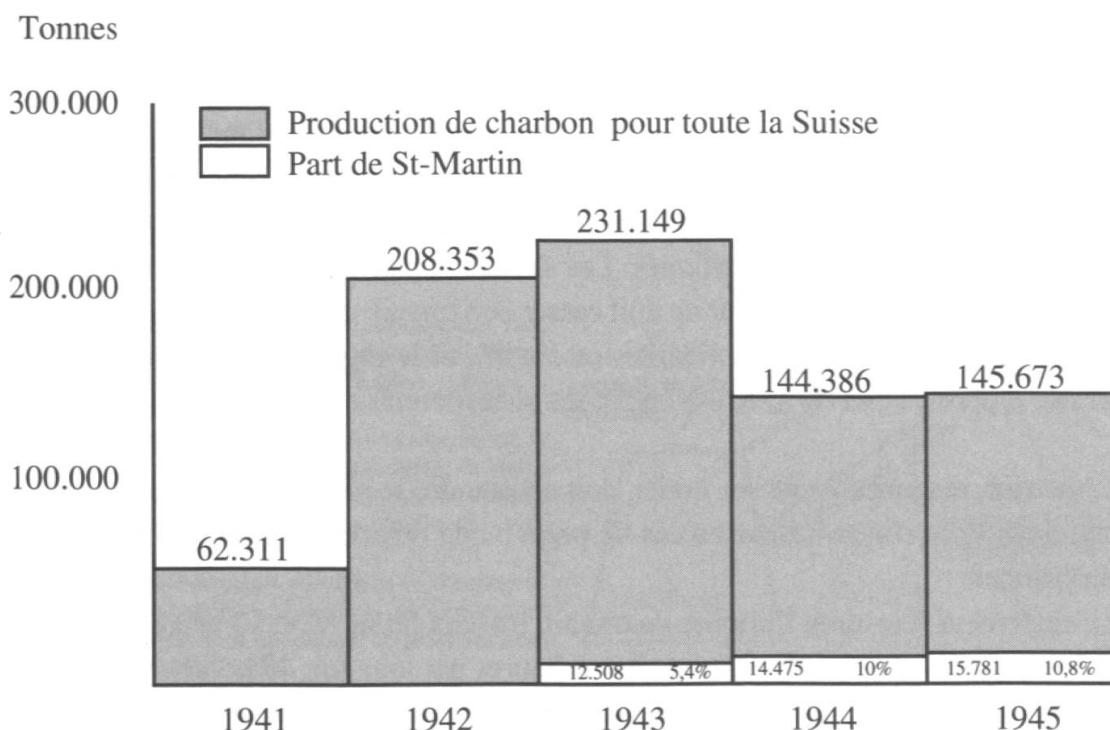
Le charbon dégagé dévale les travers-bancs vers les galeries de fond où il est chargé sur des wagonnets que le rouleur pousse à bout de bras jusqu'au puits principal. Par là il atteint la surface.

Ce sont des femmes qui s'occupent du triage. Assises devant un tapis roulant, elles éliminent les pierres mêlées au charbon. Ensuite le combustible est chargé sur des camions qui l'acheminent à la gare de Palézieux. Les véhicules fonctionnent au gaz de bois; leurs pneus fragiles nécessitent un entretien minutieux de la chaussée; une équipe veille constamment à éliminer bosses et nids de poule.

Sur le carreau de la mine s'activent tout un monde de travailleurs, ouvriers spécialisés (mécaniciens, machinistes, personnel de bureau...) ou simples manœuvres. Des garçons, en attendant de descendre au fond - il faut avoir 18 ans - parcoururent les terrils, récupérant le charbon jeté avec le stérile et que la pluie a libéré de sa gangue.

Le règlement de travail

Le règlement de travail établi sur la base du contrat collectif entré en vigueur le 1^{er} juillet 1943 et l'arrêté du Conseil fédéral concernant la protection de l'ouvrier des mines, entré en vigueur le 26 juillet de la même année, met en évidence les difficultés





Un chef compétent, redouté et respecté:
l'ingénieur Willy Hubacher.

d'une exploitation minière et les dangers courus par les ouvriers. Les mesures de sécurité s'avèrent nombreuses et strictes.

Par exemple, il est interdit de fumer, de boire de l'alcool sur le chantier, de monter sur les ascenseurs sans autorisation, de laisser dévaler des wagonnets, de laisser traîner des caisses de munitions... Les contrevenants se voient infliger des amendes dont les montants alimentent une caisse de soutien aux ouvriers en situation financière délicate. L'ouvrier surpris en état d'ébriété sur le chantier ou commettant une grave infraction, par exemple l'inobservation des prescriptions concernant les gaz, est licencié sur-le-champ. Seuls les contremaîtres ont le droit de manipuler les explosifs. Enfin, tout homme qui perçoit un danger doit immédiatement informer les personnes menacées et aviser le surveillant qui peut être atteint au plus vite.

Tout travailleur doit être assuré contre les accidents et la maladie; s'il n'a pas d'assurance personnelle, il est automatiquement affilié à une caisse collective.

La ponctualité est indispensable dans le travail d'équipe; retards, absences non signalées ou injustifiées sont sanctionnés. Les dernières peuvent entraîner un licenciement immédiat. Aucun travailleur ne doit cesser son travail sans en avoir reçu l'ordre.

La mine est un monde de solidarité, on l'a dit, et le règlement exige de chaque ouvrier des rapports corrects avec ses chefs, ses subordonnés et ses compagnons de travail.

L'ouvrier, responsable de ses outils, doit en prendre le plus grand soin sous peine d'en rembourser la contre-valeur en cas de perte ou de détérioration intentionnelle ou par négligence.

Le règlement fixe aussi l'horaire de travail: travaux de surface, 10 heures par jour, soit 60 heures par semaine. Pour l'abattage, 8 heures par jour soit 48 heures par semaine. Notons encore qu'il faut avoir 18 ans révolus pour travailler sous terre.

Les accidents

De nombreux dangers guettent le mineur dans son travail et des accidents surviennent régulièrement. Les rapports adressés à l'Inspection fédérale des Mines les énumèrent et précisent leur nature. Le plus souvent dus à des chutes de pierres, ils provoquent contusions, commotions ou fractures nécessitant une hospitalisation. Peu d'accidents mortels cependant, eu égard au nombre d'ouvriers et aux risques courus; on en a recensé quatre pour toute la période d'exploitation. Rares également les accidents dus au grisou ou à l'utilisation d'explosifs. Enfin, mal sournois, la silicose peut faire d'un homme de quarante ans un vieillard squelettique.

La présence du grisou à l'intérieur de la mine fait courir aux travailleurs un danger constant, d'où des prescriptions sévères pour le localiser et l'éliminer. Plus léger que l'air, il s'accumule dans les parties supérieures des galeries. Il est détecté avec une lampe de sûreté dont la flamme protégée d'un fin treillis grandit et change de couleur en sa présence. On le chasse des poches par des jets d'air comprimé ou en le brûlant à l'explosif. Chaque jour un chef des gaz visite les endroits à risque, signale la présence de gaz par une affiche, interdit l'accès aux galeries non contrôlées. Après un arrêt de 24 heures dans l'exploitation, le dimanche par exemple, un contrôle extraordinaire de toute la mine doit être entrepris avant la reprise du travail.

Rapport: les accidents survenus pour le mois d'avril 1944

Cochard Marcel	4.4.44	Jambe droite, contusion, fissure.
Pilloud Victor	4.4.44	Doigt écrasé, ongle arraché. En chargeant des rails sur un wagonnet, il eut le doigt coincé entre deux rails.

Concerne accident de grisou du 13.5.44

Monsieur l'Ingénieur,

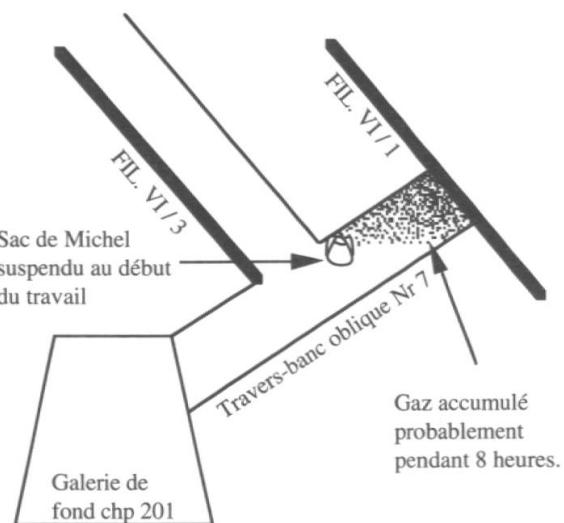
Samedi passé, à 05.35 hres du matin, un ouvrier, Michel Auguste, né le 15 octobre 1918, célibataire, domicilié à Châtel-St-Denis, a malheureusement été brûlé par une explosion de gaz, explosion qui le blessa à la figure et aux mains...

Michel travaillait au champ E 201, couloir 4 FIL. VI/3, de 22.00 à 06.00 hres. En commençant le travail, Michel suspendit son sac dans le travers-banc oblique, à l'endroit indiqué sur l'esquisse.

Le matin à 05.55 hres, Michel voulut enlever son sac, et au moment où il s'approchait de celui-ci, la lampe provoqua l'explosion du gaz, qui avait dû s'accumuler de façon extrêmement rapide durant les dernières heures de travail...

Selon les renseignements pris auprès de Monsieur le Docteur Nicod, Michel a des douleurs assez fortes, mais d'après le médecin, le cas présent ne serait pas aussi grave que celui de Gachet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur...



Descloux Joseph	14.4.44	Jambe gauche, effort musculaire. Provoqué par un faux mouvement en se relevant de la taille.
Tornare Constant	6.4.44	(Bagatelle) Assourdissement provoqué par la déflagration.
Sonney Joseph	14.4.44	Pouce droit. Infection provoquée par une échine qu'il se planta en posant un cadre.
Jonneret Germain	17.4.44	Epaule droite. Contusion provoquée par une glissade.
Barbey Honorée	29.3.44	Annoncé le 20.4.44. (Bagatelle) Irritation de la paupière provoquée par un grain de poussière.
Grand Irénée	18.4.44	Bas ventre. En voulant retenir la perforatrice lors d'une glissade, il la laissa tomber et reçut le choc sur le bas du ventre.
Currat Paul	26.4.44	Bras gauche. Contusion provoquée par la chute d'un bloc de charbon.
Berset Séraphin	24.4.44	Pouce gauche. Contusion provoquée par la chute d'un bloc. Enflure par la suite.
Caille Arthur	28.4.44	Bas des reins. Contusion suite à une glissade.
Dessarzin Gaston	29.4.44	Mains gauche et droite. Infections à la suite de chutes de pierres sur la main.

Les salaires

Le salaire du mineur se compose de deux éléments distincts: un montant fixe, à l'heure, et une prime à la production; le premier assure un minimum de base et la seconde valorise l'habileté et l'efficacité du travailleur. La prime à la quantité, si elle peut inciter à prendre des risques en limitant l'étayage inproductif, est d'un apport substantiel. Mais les hasards de la progression, la résistance de la roche et l'épaisseur des filons offrent des chances inégales aux équipes; c'est pourquoi la prime est calculée en fonction de tous ces critères.

Des différences de salaire mettent en évidence l'inégalité dans les conditions de travail. En effet le personnel de surface est moins bien payé que les ouvriers du sous-sol. Quant au salaire féminin, il est dans l'esprit du temps: nettement inférieur à celui d'un collègue masculin.

Salaires payés

	dès le 1 ^{er} juin 43	dès le 1 ^{er} mai 46
Ouvriers travaillant à ciel ouvert	à l'heure	à l'heure
charpentier	1, 60	1, 84
manœuvre	1, 40	1, 64
machiniste (travaillant 10 heures)	1, 50	1, 74
machiniste (travaillant 8 heures)	1, 65	1, 89
magasinier	1, 50	
forgeron	1, 70	1, 95
contremaître	1, 90	2, 14
machiniste pour compresseur		
personnel féminin (trieuse)	1, 60	1, 30

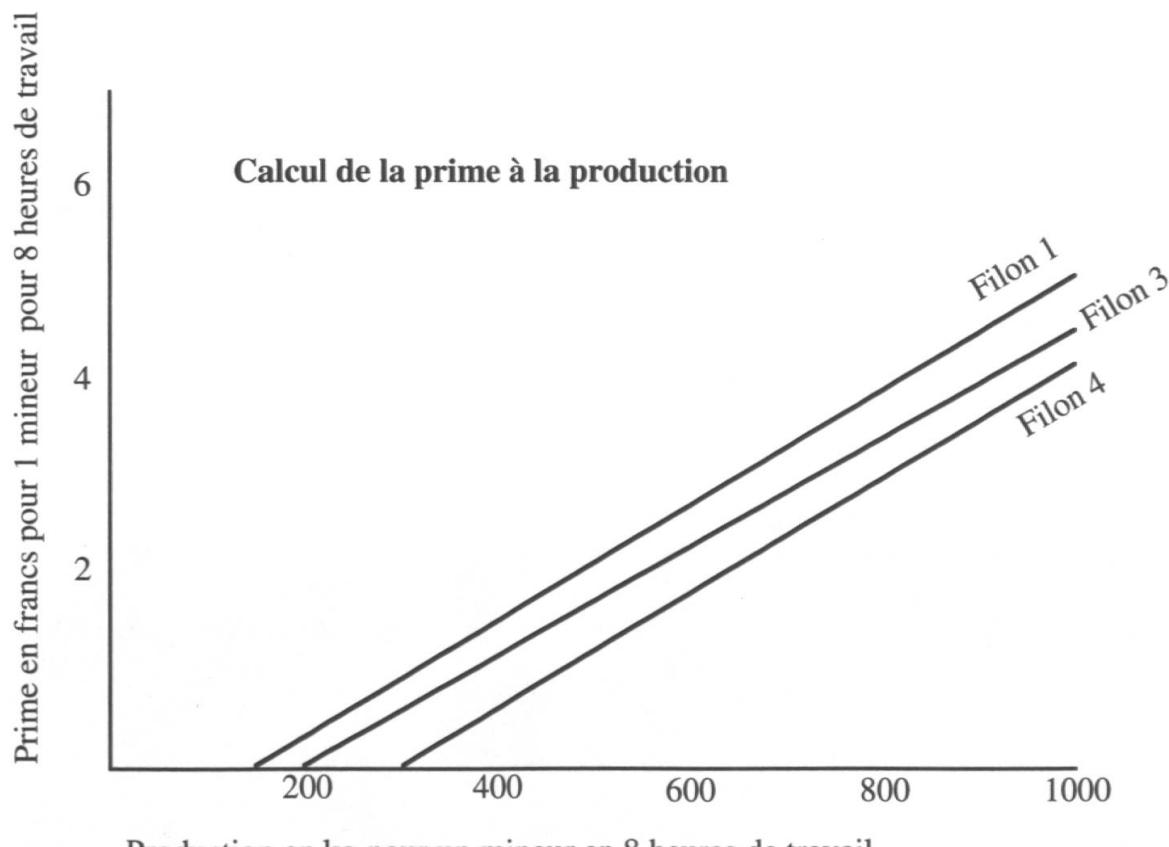
Ouvriers travaillant au sous-sol

1. faisant 8 heures de travail:

manceuvre de taille	1, 65	1, 89
mineur de taille	1, 90	2, 14
boiseur pour montage	1, 90	2, 04
contremaître	2, 60	

2. faisant dix heures de travail

manceuvre	1, 65	1, 89
mineur d'avancement	1, 90	2, 14
aide-mineur d'avancement	1, 80	2, 04
mécanicien de profession	1, 90	2, 14
machiniste à la pompe (trav. 12 heures)	1, 65	1, 89



Fêtes

Réjouissances et conflits émaillent la vie de la mine. Chaque année, le 4 décembre, on rend grâce à sainte Barbe, la patronne des mineurs. Selon la tradition, Barbe, une jeune fille noble et belle, aurait été livrée au supplice par son père Dioscore lui-même, furieux de la savoir chrétienne. Le crime perpétré, Dioscore est soudain terrassé par la foudre. Invoquée contre la mort subite et la violence de la foudre assimilée à celle de l'explosion et du feu, sainte Barbe devient naturellement la patronne des mineurs constamment exposés à la mort.

Une fête de sainte Barbe ne peut se concevoir sans une messe solennelle où le prêtre, dans son homélie, après avoir évoqué la mémoire des disparus, ne manque jamais de relever combien est grande et noble la tâche du mineur qui bravant les dangers, participe à sa façon à la défense du pays.

Puis mineurs et invités gagnent la cantine de la mine pour le repas émaillé de discours. Ingénieurs et directeurs rendent hommage à leurs ouvriers mais aussi rappellent l'indispensable discipline dans le travail, les améliorations qu'on pourrait encore y apporter et les invitent à donner le meilleur d'eux-mêmes. Député et préfet relèvent les excellents rapports existant entre la direction de la mine et les autorités locales. S'expriment encore le syndic, l'instituteur, les délégués syndicaux... Puis un mineur remercie au nom de ses camarades, M. le curé implore la protection divine... et enfin la fête se termine par le chant du cantique suisse.

Mais la Sainte-Barbe est aussi l'occasion d'annoncer de bonnes nouvelles. En 1942, on apprend que le conseil d'administration fonde en faveur des ouvriers une caisse d'assurance contre la maladie et les met au bénéfice d'allocations familiales, répondant ainsi au désir formulé par le Conseil d'Etat lors de l'octroi de la concession. En 1943, on prend connaissance d'un règlement de vacances payées (deux jours par période de 6 mois), salué par l'ovation des ouvriers.

Il faut parfois dissiper des malentendus. «Il n'est pas exact que le personnel suisse-allemand soit préféré et favorisé» (*La Liberté* du 11 décembre 1943). Il faut aussi

Groupe de mineurs attendant la reprise du travail.



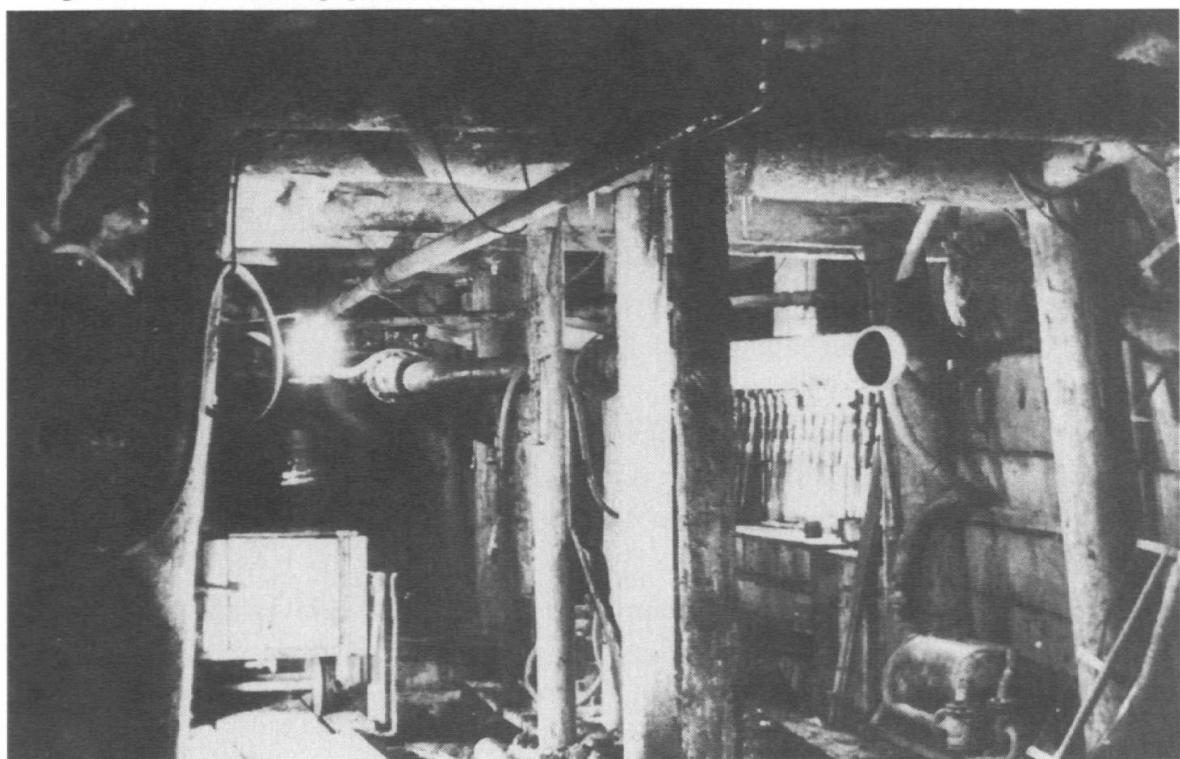
rassurer pour l'avenir; «M. Knobel déclara, dans son discours, qu'on fêtera encore une nouvelle Sainte-Barbe en 1945 et que, même si la mine devait fermer ses trous noirs, les ouvriers spécialement doués seraient immédiatement occupés dans les chantiers de la maison Losinger» (*La Liberté* du 11 décembre 1944).

En 1943, la fête revêt un accent particulier: en effet les mineurs peuvent admirer à l'église le vitrail qu'ils ont offert par leurs dons en l'honneur de leur sainte patronne.

Conflit

Le travail dans la mine commence en 1942, sans qu'un contrat de travail n'ait été établi entre employeurs et salariés. Au début de l'année suivante, des assemblées syndicales revendentiquent des augmentations salariales et critiquent les conditions de travail. Le CIB et la FOBB se réunissent pour la première fois le 24 janvier, à St-Martin. Un comité intersyndical est chargé d'envoyer une requête à la direction pour conclure un contrat de travail. Une divergence surgit alors, la direction voulant soumettre les mines de charbon au contrat collectif de l'industrie du bâtiment, ce que conteste la partie adverse, estimant incomparables conditions de travail et risques courus. Bien qu'en lutte dans leur course aux adhérents, les syndicats convoquent une nouvelle assemblée commune qui a lieu quinze jours plus tard. Elle est présidée par le contremaître Clé-

Une galerie de fond et son équipement.





Wagonnets en attente.

ment. Les discussions animées débordent l'horaire prévu et le président, qui doit descendre à la mine à 14 h, téléphone à la direction pour se faire remplacer. Lorsque le chef syndical retourne à la mine le lundi, on lui présente son remplaçant et on l'invite à travailler sous ses ordres, comme simple mineur. Clément refuse, informe les ouvriers qui quittent le chantier: c'est la grève.

Le lendemain, délégués syndicaux et direction conviennent de recourir à l'Office cantonal de conciliation. C'est à cette condition seulement que les ouvriers décident de reprendre le travail.

Vu l'âpreté des discussions, l'Office doit se réunir à plusieurs reprises: deux questions sont à régler: les salaires et le sort du contremaître déchu. Lors de la séance du 18 février, alors que les représentants syndicaux restent sur leurs positions, confortés par la base à nouveau consultée, le directeur de l'Office cantonal du travail penche pour les taux proposés par la direction, craignant, selon *L'Action sociale* du 6 mars 1943, que des salaires trop élevés ne «troublent l'équilibre social et économique de la région». Quant à Gustave Clément, l'entreprise l'engage comme ouvrier sur un autre chantier avec le même salaire.

Les ouvriers syndiqués réunis à St-Martin le 21 février acceptent les propositions que l'organe syndical qualifie de décevantes; il semble que la perspective de l'entrée en vigueur de tarifs fédéraux et de l'établissement d'un futur contrat collectif de travail ne soit pas étrangère à la décision.

Après une nouvelle rencontre entre la direction et les représentants syndicaux à l'Office cantonal de conciliation, des augmentations salariales sont accordées et le 25 juin 1943 un contrat collectif est conclu entre les deux partis, mettant fin à un conflit qui avait duré près de 6 mois.

La mine en chiffres

Rapport annuel adressé à l'Inspection fédérale des mines pour l'année 1945.

Mine de St-Martin, groupe filons VI

Mine de St-Martin, groupe filons VII
(Bois de Villard)

1. Accordiez-vous des vacances payées?

Oui

Oui

2. Production pour 1945:

15 790,94 tonnes

1871,86 tonnes (6 mois)

3. Quelle longueur ont dans votre mine en tout, les avancements, galeries et tailles, y compris les espaces remblayés et les lieux abandonnés jusqu'à fin 1945?

Tailles: 4520 m

Tailles: 710 m

Galeries: 2260 m

Galeries: 600 m

Puits: 840 m

Puits: 180 m

Idem les mêmes longueurs dans l'année 1945.

Tailles: 1980 m

Tailles: 710 m

Galeries: 400 m

Galeries: 600 m

Puits: 180 m

Puits: 180 m

4. Nombre d'accidents survenus, passé trois jours d'incapacité de travail et sans accidents non-professionnels, 1945:

232

55

dont

dont

chute de pierres: 82

chute de pierres: 29

explosion de grisou: 6

explosion de grisou: 0

explosifs: 1

explosifs: 2

rouleurs: 28

rouleurs: 1

infections: 49

infections: 4

divers: 66

divers: 19

dont combien d'accidents mortels?

0

0

nombre de travailleurs déclarés inaptes à travailler dans la poussière de quartz:

8

0

Mine de St-Martin, groupe filons VI

Mine de St-Martin, groupe filons VII
(Bois de Villard)**5.** Combien de m³ de bois ont été utilisés pour 1945?2743,364 m³856,703 m³**6.** Consommation du courant électrique pour 1945:

78 396,45 fr.

11 437,20 fr.

Nombre de moteurs électriques:

40

14

7. Combien d'air aspiré par minute pour les compresseurs en 1945?32 m³/min16 m³/min**8.** Nombre de m³ de matériel extrait pour 1945:83 250 m³15 630 m³

dont

dont

pour remblayage: 39 500 m³pour remblayage: 5490 m³mis à la décharge: 43 750 m³mis à la décharge: 10 140 m³**9.** Combien de voies, en indiquant l'écartement, posées dans toute la mine?

à 0,90 m: 300m

à 0,90 m: 180 m

à 0,75 m: 180 m

à 0,75 m: -

à 0,60 m: 1600 m

à 0,60 m: 580 m

10. Consommation d'explosif en 1945:

35 643,8 kg Marque: Telsit - J -

16 105,8 kg Marque: Telsit - J -

mèches: 262 095,85 m

mèches: 85 045,25 m

détonateurs (pièces): 158 519

détonateurs (pièces): 51 490

...

20. Existe-t-il?a) des douches: *oui*a) des douches: *oui*b) des installations pour se laver: *oui*b) des installations pour se laver: *oui*c) dortoir: *oui*c) dortoir: *oui*d) infirmerie: *oui*d) infirmerie: *non***21.** Toilettesa) sur le carreau: *oui*a) sur le carreau: *oui*b) souterrain: *oui*b) souterrain: *non*

Mine de St-Martin, groupe filons VI

Mine de St-Martin, groupe filons VII
(Bois de Villard)**22. Cantine**

- a) pension complète: *oui*
b) pension partielle: *oui*

- a) pension complète: *oui*
b) pension partielle: *oui*

23. Personnel, y compris les employés pour 1945

maximum: 300

maximum: 113

minimum: 270

minimum: 45

- dont souterrain

personnel de surveillance: 3

personnel de surveillance: 2

ouvriers spécialisés: 3

ouvriers spécialisés: 1

mineurs: 110

mineurs: 40

manoeuvres: 126

manoeuvres: 54

- dont sur le carreau

personnel de surveillance (+ bureau): 6

personnel de surveillance (+ bureau): 1

ouvriers spécialisés: 3

ouvriers spécialisés: -

manœuvres: 40

manœuvres: 13

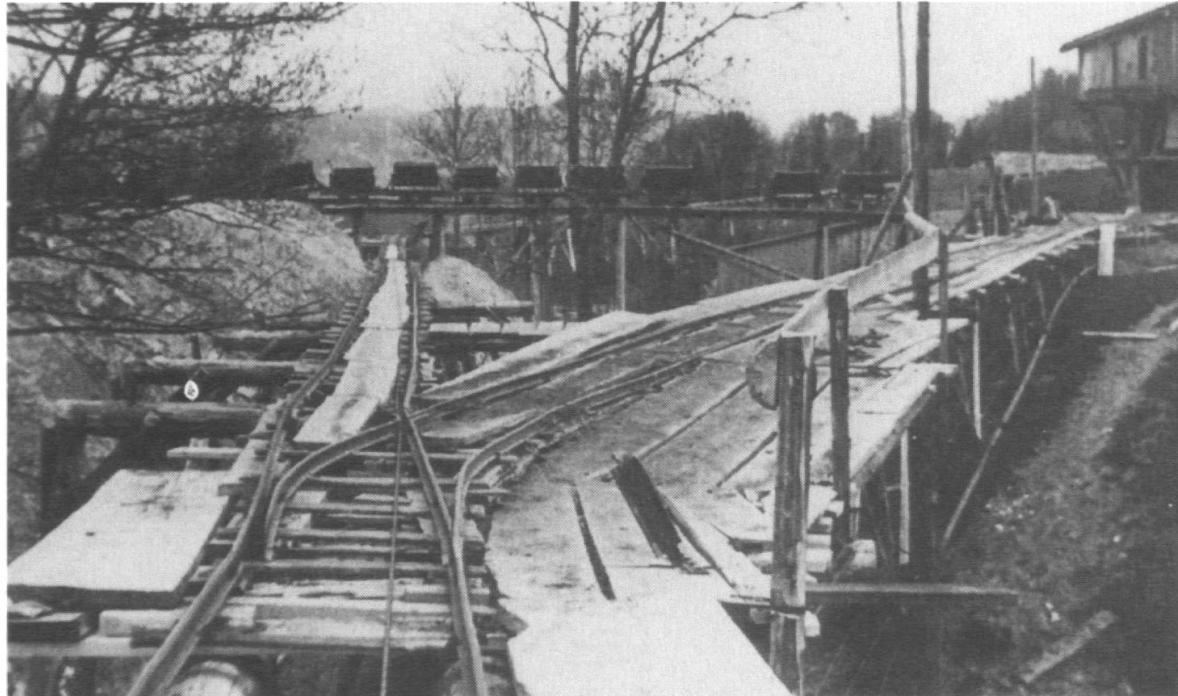
femmes: 5

femmes: -

jeunes gens de moins de 18 ans: 4

jeunes gens de moins de 18 ans: -

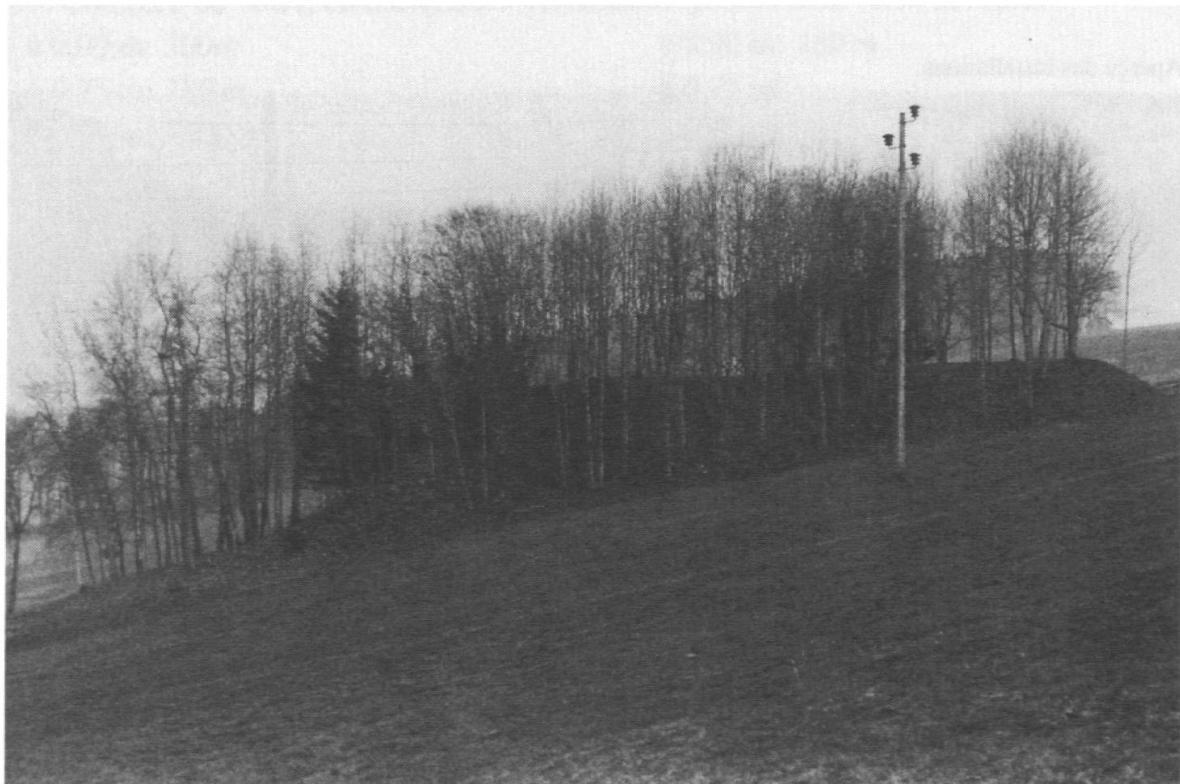
Aperçu des installations.



La fin

En 1945, c'est l'effondrement de l'Allemagne, le dernier et presque unique fournissoir de la Suisse en charbon. Seule possibilité d'alléger une situation devenue précaire, la production indigène croît et St-Martin enregistre un record d'extraction. Dernière illusion cependant car le rétablissement des échanges internationaux constraint le Conseil fédéral, au début de 1947 déjà, à prendre des mesures pour écouler le charbon suisse; entreprises artisanales, hôpitaux, fabriques, administration, hôtels, restaurants doivent acheter du charbon indigène, 10% du contingent de base pour la consommation industrielle, 20% pour le chauffage des locaux. Ces mesures transitoires doivent ménager le retour progressif à une situation normale qui signifie la fin des charbons indigènes. A St-Martin, la production cesse et les derniers ouvriers quittent le chantier au début de 1947, après avoir démonté les installations et obturé les puits, mettant fin à cette périlleuse mais exaltante aventure. Que sont devenus les acteurs? Quelques-uns regagnent les champs, d'autres créent une petite entreprise artisanale, mettant à profit le savoir-faire acquis à la mine. Plus nombreux sont ceux qui trouvent un emploi dans

Témoins encore visibles de l'ancienne activité minière:
une «déponie»...

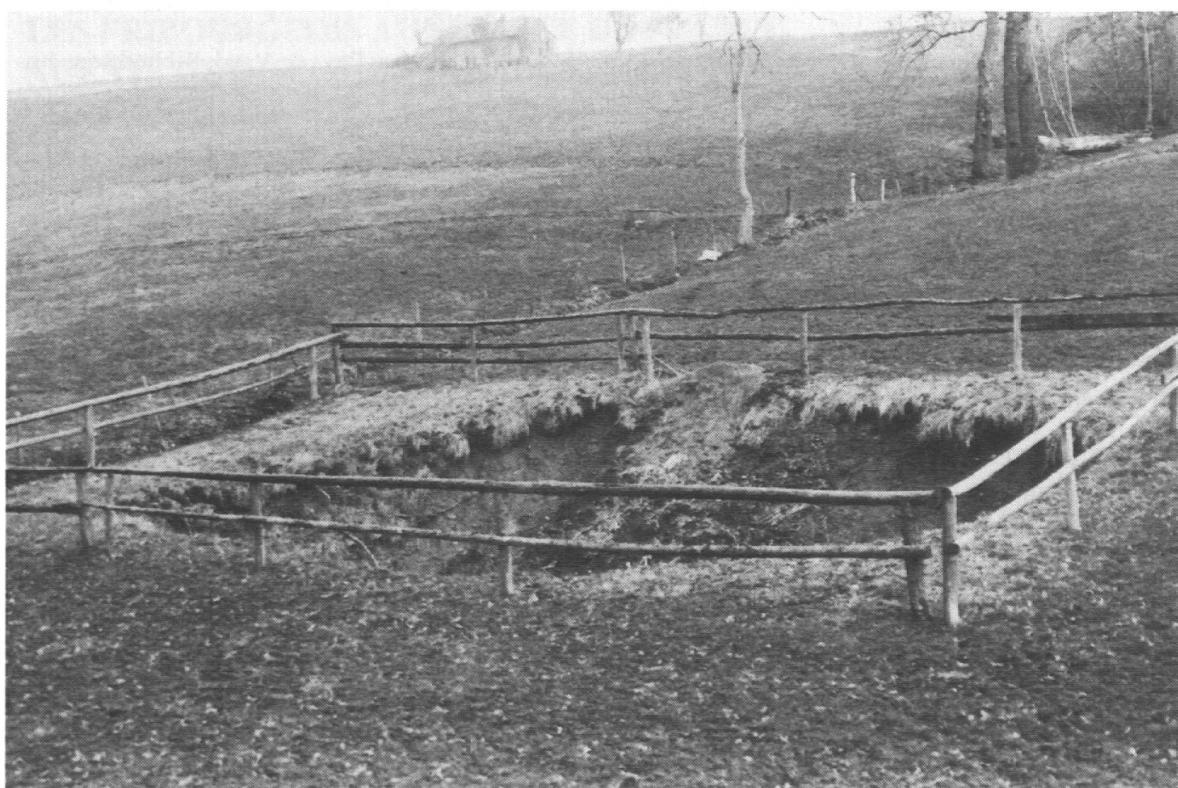


les entreprises de construction, gagnant chaque jour la région lémanique ou s'y installant définitivement.

Il a fallu la guerre pour que le sous-sol suisse revête un intérêt particulier. Son exploitation a mis à disposition de la population du combustible qui, sans en exagérer l'importance, a constitué un appui bienvenu.

De grosses quantités de charbon demeurent encore dans les entrailles de la colline; en cas de crise ou de guerre, les mines pourraient ressortir de l'oubli dans lequel on les a peut-être trop tôt enterrées.

et un effondrement à l'emplacement de la «descenderie Est V».



Bibliographie

ARCHIVES CIBA-GEIGY, Bâle. Plans, contrats, rapports, photographies...

ARCHIVES GÉOLOGIQUES SUISSES, Berne. Rapport concernant une exploitation minière dans les communes de St-Martin, Progents, Fiaugères et Semsales, Walter Meier, Lausanne, décembre 1941.

L'ACTION SOCIALE, Organe officiel de l'Union romande des organisations chrétiennes-sociales, 1942 - 1947.

LA LIBERTÉ, 1942-1947.

LE MESSAGER, Journal hebdomadaire de Nouvelles et d'Annonces des Districts de la Veveyse et d'Oron, 1942-1947.

Paul RUDHART, Mines et carrières, Genève 1914.

M. MUSY, Le charbon en territoire fribourgeois dans la vallée de la Mionnaz, Nouvelles Etrennes fribourgeoises, 1919.

Roger GIVEL, Le marché charbonnier suisse sous l'influence de la guerre, Genève - Lausanne 1945.

Augustin LOMBARD, Le charbon, composition, géologie, gisements, Lausanne 1946.

E. A. RITTER, Die Bergwerke "Le Jordil" und "Bois de Villard" im freiburgischen Konzessionsgebiet des SA des Mines du bassin de la Mionnaz, Basel 1946.

Georges ANDREY, Un aspect économique de l'émigration française dans le canton de Fribourg: J.-B.-J. Brémond et la verrerie de Semsales sous la République helvétique, Annales fribourgeoises 1969-1970.

André CLAUDE, Un artisanat minier. Charbon, verre, chaux et ciments au Pays de Vaud, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne 1974.

René DREYFUS, 1776-1976: Compagnie des Mines et Verrerie de Semsales, Verrerie de St-Prex et Semsales réunies SA..., 1976.

Gaston BOURGOIN, Progents, son histoire, ouvrage édité à l'occasion du jubilé de la Caisse Raiffeisen de Progents, 1986.

Marc WEIDMANN, Aperçu géologique des bassins charbonniers molassiques de Vaud et Fribourg, Mina-ria Helvetica 1987.

Joël MICHEL, La mine dévoreuse d'hommes, Gallimard, 1993.

Et les témoignages des **anciens mineurs** et de **M. Willy Hubacher**, ingénieur en chef de l'exploitation.
A eux va notre très vive gratitude.